



DICRIM

Document à conserver

Document d'Information Communal sur **LES RISQUES MAJEURS**



ÉDITO

Le château Nairac vu du château d'eau le 2 février 2021



Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les moyens d'alerte mis en place et les consignes de sécurité que vous devez appliquer pour réduire au mieux les conséquences en cas d'incident grave.

En effet, si Barsac est concernée en premier lieu par le risque inondation, notre ville est également soumise aux risques climatiques et aux mouvements de terrain. Elle est aussi exposée aux risques technologiques, notamment industriel avec l'usine SA Ciron classée Seveso seuil bas et aux risques sanitaires et sociétaux, comme sur l'ensemble du territoire national.

Rappelons-nous de la crue de 1981 avec une hauteur d'eau de plus de 10 mètres et ses eaux boueuses, causant la perte de nos biens et de son impact psychologique. En 2021, forts de ce vécu, et grâce à notre Plan Communal de Sauvegarde, nous avons pu appliquer les mesures préventives pour mettre en sécurité la population et les biens.

Parce que chacun tient un rôle important en cas de danger, je vous invite à prendre connaissance de ce document, à le conserver et à vous y référer en cas de risque majeur.

Prévenus et informés, nous pourrons alors faire face ensemble.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Dominique Cavaillois
Maire de Barsac

QU'EST-CE UN DICRIM ?

Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune et les mesures de sauvegarde qui les concernent. Il s'inscrit dans une démarche de prévention.

SOMMAIRE

INFOS GÉNÉRALES

- 04 L'alerte
- 05 Qui fait quoi ?
- 06 Le kit d'urgence
- 07 Le plan individuel de mise en sûreté
- 26 Glossaire

LES RISQUES NATURELS

- 08 Inondation
- 12 Climatiques
- 16 Mouvements de terrain
- 18 Séisme

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 20 Transport de matières dangereuses
- 21 Industriel

LES RISQUES SANITAIRES

- 22 Épidémie pandémie épizootie
- 23 Pollution des réseaux d'eau potable

LES RISQUES SOCIÉTAUX

- 24 Terrorisme
- 25 Cybercriminalité



LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Le signal national d'alerte

La ville de Barsac est équipée d'une sirène pour diffuser l'alerte en cas de danger grave.



Tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h, la sirène fait l'objet d'une vérification de bon fonctionnement.

Les moyens d'alerte de la commune

- Véhicule muni d'un haut-parleur
- Porte à porte
- Panneau Pocket
- Panneaux lumineux
- Médias : Facebook, site internet, journaux, radio,...

Téléchargez gratuitement l'application **PanneauPocket** depuis votre AppStore pour recevoir les alertes et infos de la Mairie

Le dispositif FR-Alert



FR-Alert est un dispositif d'alerte des populations qui permet de prévenir en temps réel sur leur téléphone portable toute personne se trouvant dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Restez informé :

INTERNET :
www.barsac.fr
www.meteofrance.com

FACEBOOK :
[villedebarsac](https://www.facebook.com/villed-barsac)
[PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)

RADIO :
 France Bleu Gironde 100.1 FM

TV :
 France 3 Nouvelle-Aquitaine

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle ou humaine est un aléa. Lorsque ce dernier agit sur une zone où sont présents des enjeux humains, économiques ou environnementaux, on parle de **risque majeur**.

Un **risque majeur** est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.

QUI FAIT QUOI ?

Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Lors des opérations, chaque acteur tient un rôle en fonction de ses compétences.

Les services de secours et les services communaux ont un même objectif : **Protéger les personnes, les biens et l'environnement.**

- 1 Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, le **Préfet est le directeur des opérations de secours** : il active le dispositif ORSEC (plan de secours) et peut solliciter des renforts nationaux.
- 2 **Les services communaux** informent, diffusent l'alerte et appliquent les premières mesures de sauvegarde (mise en sécurité, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté).
- 3 **Les services de secours** luttent contre le sinistre, et interviennent pour protéger les personnes en danger.
- 4 **La population** s'informe et respecte strictement les consignes données par les autorités.
- 5 À l'école, **le personnel et les enseignants** mettent en sécurité les enfants.



LES BONS RÉFLEXES

En cas d'alerte, ne vous mettez pas en danger

- ✓ **Mettez-vous à l'abri OU évacuez rapidement** (selon les consignes des autorités)
- ✓ **Restez informés de l'évolution de la situation.** Ecoutez la radio France Bleu Gironde 100.1 FM
- ✓ **Respectez strictement les consignes des autorités pour votre sécurité**
- ✗ **Évitez tout déplacement** pour laisser libre le passage des secours
- ✗ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
- ✗ **Ne téléphonez pas**, sauf en cas d'urgence vitale, pour garder les lignes pour les secours libres





LE KIT D'URGENCE

INFOS
GÉNÉRALES

CONSTITUEZ
VOTRE PLAN
INDIVIDUEL
DE MISE EN
SÛRETÉ (PIMS)



Téléchargez
le plan individuel
de mise en sûreté



Une fois par an,
vérifiez le contenu de
votre kit, en particulier
la date de péremption
des médicaments
et des denrées.
Remplacez les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H

Coupures d'électricité,
de gaz et d'eau courante,
routes impraticables...
lorsqu'une catastrophe
majeure survient, les
premières 72 heures
sont souvent les plus
éprouvantes.

Ce kit préparé à l'avance
vous permettra de rester
chez vous plus sereine-
ment dans l'attente des
secours. Il vous sera aussi
très utile en cas de départ
précipité.

Conservez-le toujours à portée de main, dans un sac de voyage

- Radio à piles** (avec piles de rechange)
- Médicaments**
- Trousse de premiers secours** : alcool, pansements, compresses...
- Outils de base** : couteau multifonctions, ouvre-boîte...
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson** : conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...
- Vêtements chauds et une couverture de survie**
- Lampe de poche** (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes
- Chargeur de téléphone portable**
- Lunettes de vue** (paire de secours)
- Argent liquide** (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)
- Eau potable en quantité** (6 litres par personne en bouteilles)
- Photocopies des documents essentiels dans un pochette étanche** : carte d'identité, ordonnances...
- Double des clés de la maison et de la voiture**
- Jeux pour occuper le temps**

PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



LES BONS RÉFLEXES

Que dire aux secours?

Votre demande est prise en compte à Bordeaux, indiquez à l'opérateur les éléments suivants :

- > VOTRE NOM
- > LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUE VOUS UTILISEZ
- > L'ADRESSE PRÉCISE DU LIEU DE L'ACCIDENT

**ASSUREZ-VOUS DE DONNER TOUS
LES RENSEIGNEMENTS UTILES.
NE RACCROCHEZ QU'À LA DEMANDE DE L'OPÉRATEUR**

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs, il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Liens utiles :

DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.) :

www.gironde.gouv.fr

CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES :

www.info.gouv.fr/risques

PRÉVISIONS ET VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES NATIONALES / LOCALES :

www.meteofrance.com

www.vigimeteo.com

PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS :

www.georisques.gouv.fr

PRÉVISIONS NATIONALES SUR LES COURS D'EAU :

www.vigicrues.gouv.fr

INFORMATIONS SUR LE TRAFIC ROUTIER :

www.inforoutefrance.fr

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES RISQUES EN NOUVELLE-AQUITAINE (ORRNA) :

observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr



INONDATION

LES RISQUES NATURELS

Le port de Barsac sous les eaux le 2 février 2021



La D1113 inondée au rond point du port de Barsac le 2 février 2021



Les digues

Les digues assurent une protection de l'ensemble de la zone protégée jusqu'à une hauteur de crue de la Garonne de 9m à l'échelle du Port de Barsac avec quelques passages d'eau dès 8,80m. Elles permettent en cas de crue exceptionnelle de pouvoir prendre les dispositions nécessaires, avec une marge de temps conséquente, pour mettre en sécurité les biens, les personnes et les animaux de la zone inondable.

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Quatre types de risques d'inondation à Barsac :

- Débordement de cours d'eau,
- Inondation par ruissellement,
- Inondation par remontée de nappe phréatique,
- Rupture de digue

MESURES PRÉVENTIVES

Les berges sont entretenues par Voies Navigables de France (VNF). Les digues et le ruisseau de Saint-Criq sont sous la responsabilité de la communauté de communes Convergence Garonne dans le cadre de GEMAPI. Le Ciron et son environnement, classés «Natura 2000», sont à la charge du Syndicat du Ciron.



Plusieurs crues majeures ont eu lieu à Barsac. La plus ancienne, connue, date du 7 avril 1770. Une indication est inscrite à l'entrée de l'église de Barsac où l'eau avait atteint 1,77m. La plus importante de notre époque date du 6 mars 1930, qui reste encore aujourd'hui la crue de référence, avec une hauteur de 12m sur l'échelle des crues. La dernière crue remonte au 17 décembre 1981 avec une hauteur de 10,60m. L'événement le plus récent est le débordement du Ciron le 2 février 2021 sans atteindre les habitations du Bourg.



En savoir plus sur le risque inondation



LES BONS RÉFLEXES

Suivez les prévisions :

www.vigicrues.gouv.fr
<http://vigilance.meteofrance.com>

AVANT Organisez-vous

- ✓ Identifiez si votre logement est situé dans une zone inondable
- ✓ Équipez votre logement de dispositifs de protection (ex : batardeaux), si votre habitation est en zone inondable
- ✓ Sécurisez les réseaux d'électricité et de gaz, identifiez le disjoncteur
- ✓ Localisez votre kit d'urgence
- ✓ Prévoyez un site d'hébergement en cas d'évacuation (amis, famille...)

PENDANT Dès que l'alerte est donnée

- ✓ Montez ou surélevez le mobilier
- ✓ Mettez les produits toxiques hors d'atteinte
- ✓ Mettez les animaux à l'abri
- ✓ Informez-vous de la montée des eaux

- ✓ En cas de départ de votre logement, informez votre mairie en indiquant un numéro de téléphone pour vous joindre
- ✓ Rentrez les poubelles et tout objet pouvant être emportés par la crue
- ✓ Garez vos véhicules dans un endroit sûr

PENDANT Mettez-vous en sécurité

- ✓ Fermer le gaz et couper l'électricité
- ✓ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pouvant être atteints par les eaux et utilisez vos dispositifs de protection temporaire si vous en possédez (sacs de sable, batardeaux)
- ✓ Rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage
- ✓ Éloignez-vous des cours d'eau
- ✓ Tenez-vous informés et surveillez la montée des eaux

- ✗ Évitez de vous déplacer à pied ou en voiture
- ✗ Ne descendez pas dans les sous-sols

APRÈS Si votre bien a été inondé

- ✓ Attendez l'aval des autorités pour réintégrer votre logement et respectez les consignes
- ✓ Aérez et désinfectez les locaux inondés
- ✓ Chauffez dès que possible
- ✓ Prenez des photos des dégradations
- ✓ Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur
- ✗ Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable
- ✗ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



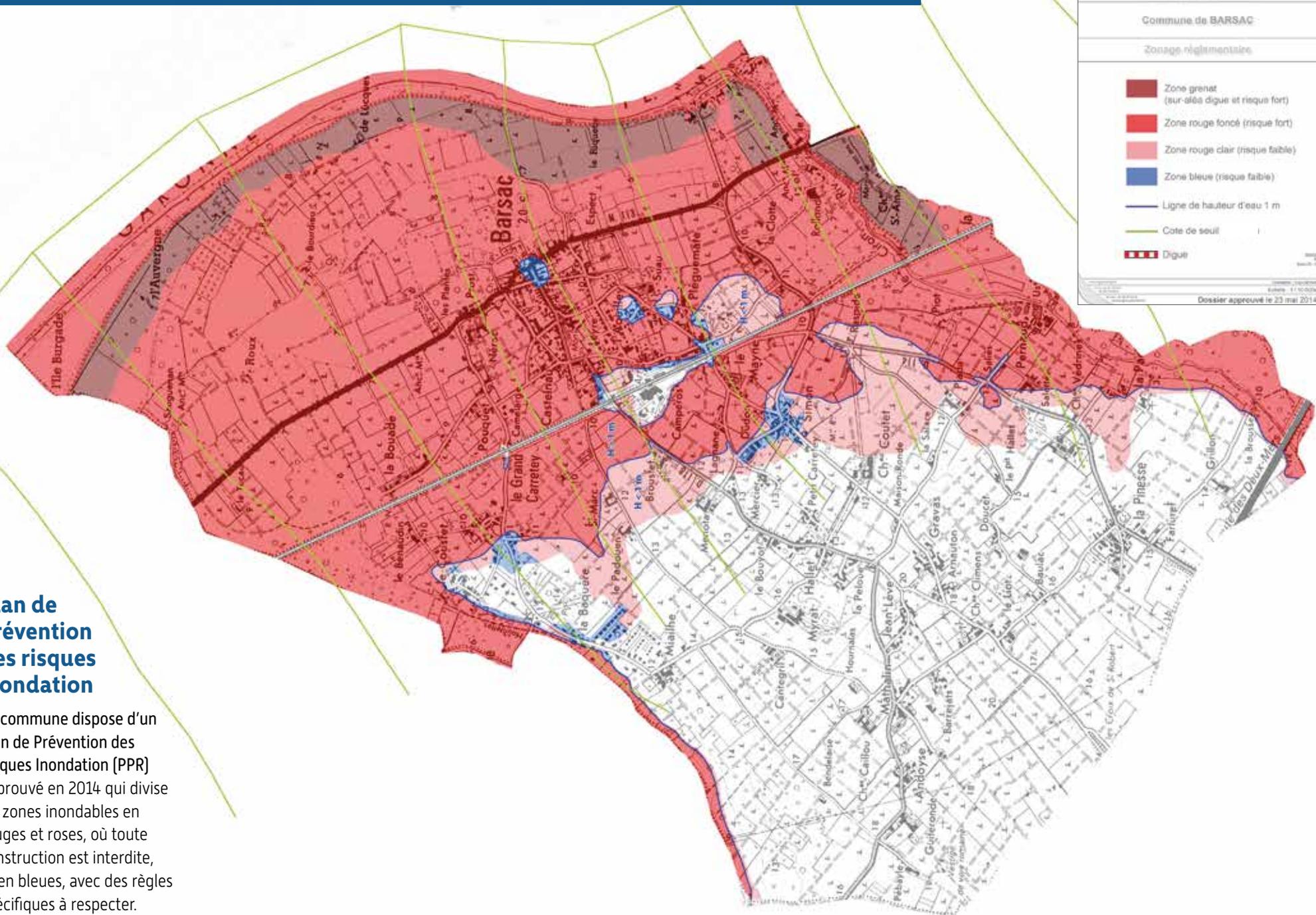
INONDATION

LES RISQUES
NATURELS

 Département des Territoires et de la Mer de la Gironde Mairie de Barsac Service Risques et Gestion de Crise	Pièce 3	
	Plan de Prévention des Risques Inondation	
Commune de BARSAC		
Zonage réglementaire		
<ul style="list-style-type: none"> Zone grenat (sur-à-à digue et risque fort) Zone rouge foncé (risque fort) Zone rouge clair (risque faible) Zone bleue (risque faible) Ligne de hauteur d'eau 1 m Cote de seuil Digue 		
<small> Dossier approuvé le 23 mai 2014 Date de mise à jour : 11/10/2014 </small>		

Plan de prévention des risques inondation

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé en 2014 qui divise les zones inondables en rouges et roses, où toute construction est interdite, et en bleues, avec des règles spécifiques à respecter.





Voir les prévisions sur Météo France



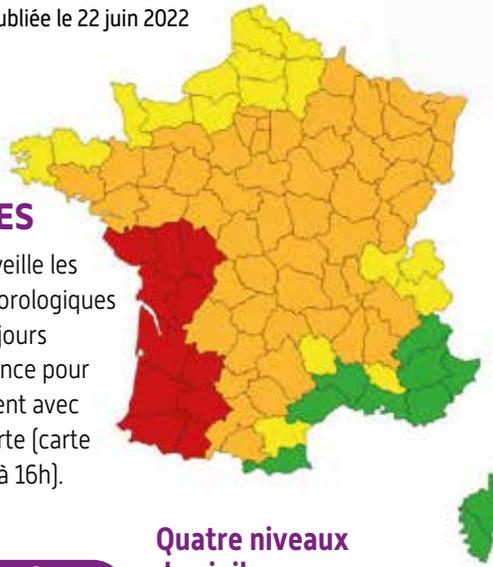
Carte Météo France

Vigilance canicule publiée le 22 juin 2022



MESURES PRÉVENTIVES

Météo France surveille les événements météorologiques et diffuse tous les jours une carte de vigilance pour chaque département avec trois niveaux d'alerte (carte actualisée à 6h et à 16h).



La canicule

Elle désigne une période de chaleur intense qui perdure pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs. Cela correspond dans notre région à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 20°C, et atteint ou dépasse 35°C le jour.

Quatre niveaux de vigilance :

- Vert**, aucune vigilance.
- Jaune**, il faut être vigilant si on pratique des activités sensibles au risque météorologique.
- Orange**, un phénomène météo dangereux est prévu. La vigilance est donc de rigueur.
- Rouge**, le phénomène météo prévu est classé comme dangereux et exceptionnel. Une vigilance absolue s'impose.



En janvier 1985, la France a connu une vague de froid exceptionnelle. La station Météo France de Mérignac enregistrait une température record de -16°C. Entre le 2 et le 17 août 2003, le pays est plongé dans une chaleur intense avec des températures dépassant les 40°C. L'été 2022 restera dans les annales avec trois vagues de chaleur et 33 jours de canicule au total. La tempête Martin en 1999 et Klaus en 2009 ont frappé le Sud-Ouest avec des vitesses de vent allant jusqu'à 162km/h.

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peut déclencher certains événements.

Il concerne les phénomènes suivants :

- Tempêtes / vents violents
- Orage et phénomènes associés
- Chute de neige et verglas
- Période de grand froid
- Canicule

Plateforme téléphonique d'information « canicule » :

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

UNE LISTE QUI PEUT SAUVER DES VIES

Le CCAS de Barsac tient un registre des personnes vulnérables. En cas de déclenchement du "plan canicule", les membres du CCAS prennent des nouvelles, en toute confidentialité, pour s'assurer que tout va bien. Si besoin, un accompagnement personnalisé est proposé et le cas échéant, les secours sont alertés.

Pour vous inscrire ou signalez un de vos proches (voisins, amis, membre de la famille...), il suffit de contacter directement le CCAS : au **07 78 69 10 86** ou par mail : ccas@barsac.fr



LES BONS RÉFLEXES

CANICULE

- ✓ Buvez fréquemment et abondamment de l'eau, même sans soif
- ✓ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- ✓ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- ✓ Portez un chapeau et des vêtements légers, si vous devez sortir
- ✓ Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour
- ✓ Limitez vos activités physiques et sportives
- ✓ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- ✓ Aérez la nuit
- ✓ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite
- ✓ En cas de malaise ou de troubles du comportement, faites le 15

VENT VIOLENT/TEMPÊTE/ORAGE

- ✓ Restez chez vous ou limitez vos déplacements
- ✓ Rangez les objets exposés au vent
- ✓ Rentrez si besoin dans un bâtiment en dur
- ✓ Fermez portes, fenêtres et soupiraux
- ✓ Protégez votre maison et les biens exposés au vent
- ✓ Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets
- ✓ Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
- ✓ Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- ✓ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- ✓ Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer
- ✗ N'intervenez pas sur les toits



MOUVEMENTS DE TERRAIN

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

LES RISQUES NATURELS

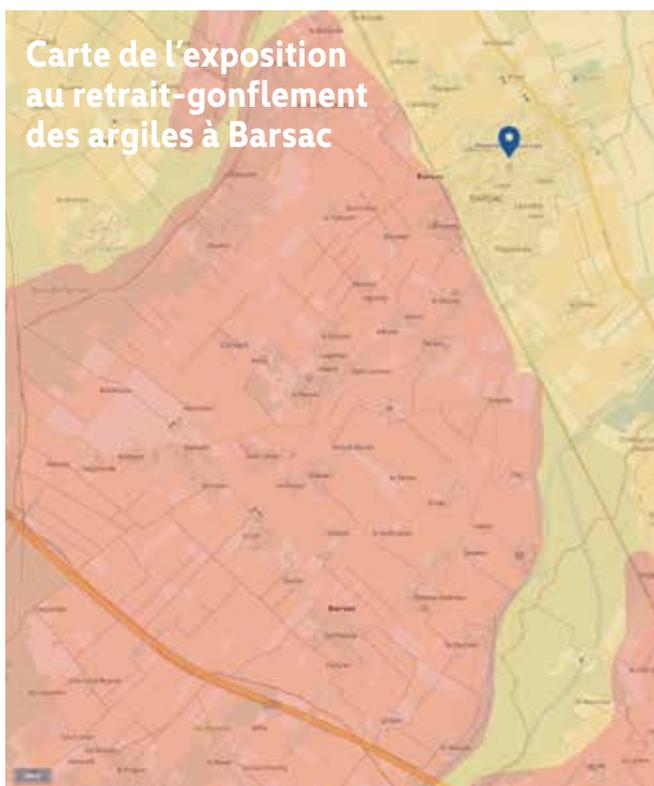


En savoir plus sur le risque mouvements de terrain



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Ce risque se manifeste dans les sols argileux. Leur volume peut varier suite à la modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies (phénomène de « gonflement »). Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments (fissuration) localisés sur ces terrains.

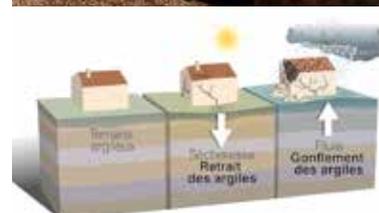


Légende : ■ Important ■ Moyen ■ Faible

La Gironde fait partie des départements particulièrement touchés par ce phénomène. Les formations géologiques argileuses recouvrent près des 2/3 de la superficie du département. Seules 9 communes ne sont pas concernées. Il représente le deuxième poste des déclarations de sinistres indemnisables au titre des catastrophes naturelles.



Une grande partie du territoire communal est classée en aléa important, l'autre partie étant en aléa faible ou moyen. Deux événements ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en 2003 et 2023.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT Si vous faites construire

- ✓ Renseignez-vous sur la nature du sol de votre terrain et sur sa sensibilité au retrait-gonflement des argiles
- ✓ En cas de projet de construction, faites appel à des experts pour réaliser des études géotechniques préalables obligatoires et respectez les normes de constructions en vigueur

AVANT Période de sécheresse

- ✓ En période de sécheresse, si la construction est ancienne ou récente et située en zone d'exposition, surveiller l'apparition de fissures sur les façades, les murs intérieurs, les planchers et les plafonds

AVANT En cas de sinistre

- ✓ Si vous constatez des fissures, faites un signalement à la mairie par écrit (mail ou courrier).
- ✓ Si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, prévenez votre assurance afin d'être indemnisé des dommages

La procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle :

- 1 Demande faite par le Maire de reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle sèche-resse pour l'année écoulée.
- 2 Décision prise par l'Etat.
- 3 Le délai est de 10 jours maximum pour faire votre déclaration de sinistre auprès de votre assureur à la date de parution de l'arrêté.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EFFONDREMENT DE CAVITÉS

LES RISQUES NATURELS



En savoir plus sur le risque mouvements de terrain



Plan de localisation des des cavités



Légende : ● Carrière



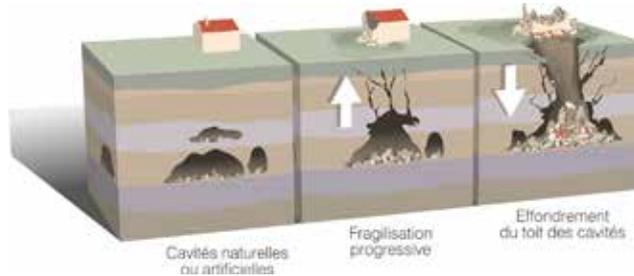
LES BONS RÉFLEXES

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Une cavité souterraine est un vide creusé à une profondeur variable. Certaines sont naturelles (les cavités karstiques notamment) et d'autres sont anthropiques (anciens sites d'extraction de pierres de construction par exemple). Un effondrement de cavités est, au même titre que le retrait-gonflement des argiles, un type de mouvement de terrain (déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol).



Une seule cavité souterraine est recensée sur Barsac à la Salace. Cependant, il se peut que certaines ne soient pas encore connues.



MESURES PRÉVENTIVES

Toute personne informée de l'existence d'une cavité souterraine sous un terrain, ou même d'un indice de cette existence, a l'obligation d'en faire part à la municipalité (cf. article L. 563-6 du code de l'environnement). La commune adopte ensuite des mesures pour renforcer le plafond des cavités et/ou protéger les personnes qui vivent sur le terrain sus-jacent.

AVANT

- ✓ Renseignez-vous sur la localisation des cavités souterraines sur la commune
- ✓ Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faites faire une étude de sol
- ✓ Si vous avez connaissance de l'existence d'une cavité ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, informez la mairie

PENDANT Si vous êtes à proximité lors d'un effondrement

Si vous êtes dans un bâtiment :

- ✓ Abritez-vous sous un meuble solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte
- ✗ N'allumez pas de feux et ne fumez pas

Si vous êtes en extérieur :

- ✓ Eloignez-vous des lignes à haute tension et des arbres
- ✗ N'entrez pas dans les bâtiments proches du sinistre

✗ Ne restez pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)

Si vous êtes en voiture :

- ✓ Arrêtez-vous, si possible, dans un endroit dégagé
- ✗ Ne sortez pas de votre véhicule avant la fin de l'effondrement

APRÈS

✓ Signalez à la commune tout effondrement de cavités souterraines

✗ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Si votre habitation est impactée :

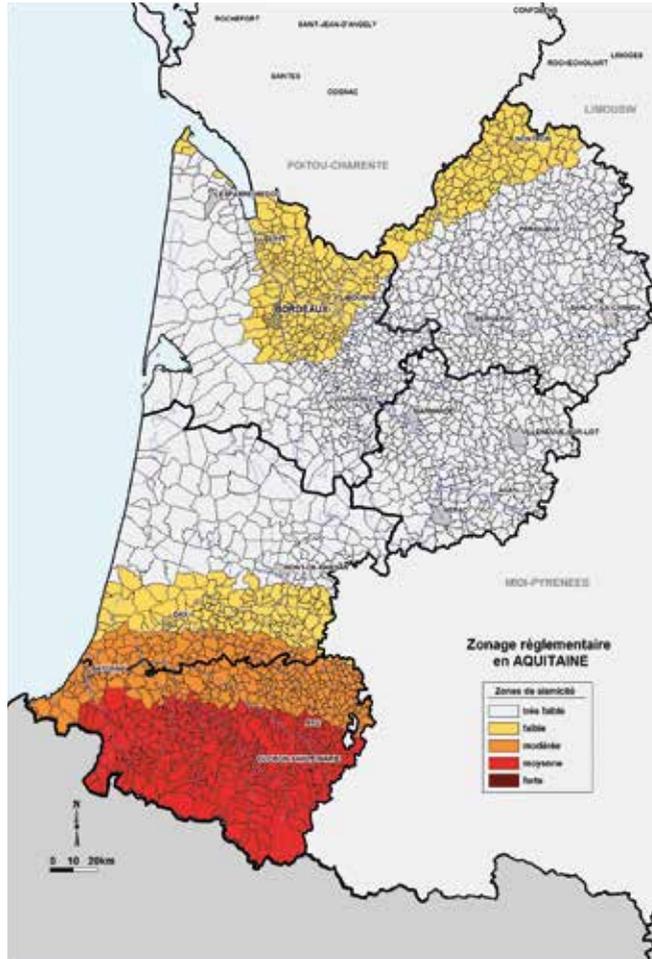
- ✓ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si vous le pouvez
- ✓ Évaluez les dégâts et faites une déclaration à votre assureur
- ✗ Ne fumez pas car il peut y avoir des fuites de gaz



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une conséquence directe de la tectonique des plaques. Le contact entre ces différentes roches souterraines crée une libération d'énergie, entraînant des vibrations du sol plus ou moins fortes. La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

Risque sismique en Gironde



La commune de Barsac est classée en zone 1 sur 5 du zonage sismique national, ce qui correspond à un niveau très faible. Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux, aucune règle parasismique n'est imposée.



En savoir plus sur le risque séisme



Vous avez ressenti un séisme ? Vous pouvez témoigner sur le site www.seisme.prd.fr

MESURES PRÉVENTIVES

Les séismes ne sont pas prévisibles. Ils sont néanmoins enregistrés en permanence par le Réseau national de surveillance sismique (<https://renass.unistra.fr/fr/zones/>) qui est chargé de réaliser, en cas de secousse, et en collaboration avec le bureau central de sismologie français (<http://www.franceseisme.fr/>) une cartographie des intensités basées sur les observations des témoins.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ✓ Repérez les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez vous et sur votre lieu de travail
- ✓ Repérez les endroits pouvant servir de refuge
- ✓ Repérez les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse

PENDANT

Si vous êtes dans un bâtiment :

- ✓ Abritez-vous sous un meuble solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte
- ✗ N'allumez pas de feux et ne fumez pas

Si vous êtes en extérieur :

- ✗ Ne restez pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- ✓ Eloignez-vous des lignes à haute tension et des arbres

Si vous êtes en voiture :

- ✓ Arrêtez-vous, si possible, dans un endroit dégagé
- ✗ Ne sortez pas de votre véhicule avant la fin des secousses

APRÈS

- ✓ Faites attention car les répliques sont possibles
- ✓ Si ce n'est pas déjà fait, coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- ✓ Evacuez le bâtiment sans prendre l'ascenseur et dirigez-vous vers un endroit dégagé
- ✓ Éloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses en raison d'éventuels raz-de-marée
- ✓ Si vous êtes bloqués sous les décombres : manifestez-vous en tapant contre l'objet le plus approprié (paroi, poutre, canalisation, table...) se trouvant à proximité
- ✗ N'allumez pas de flamme, ne fumez pas car il peut y avoir des fuites de gaz



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

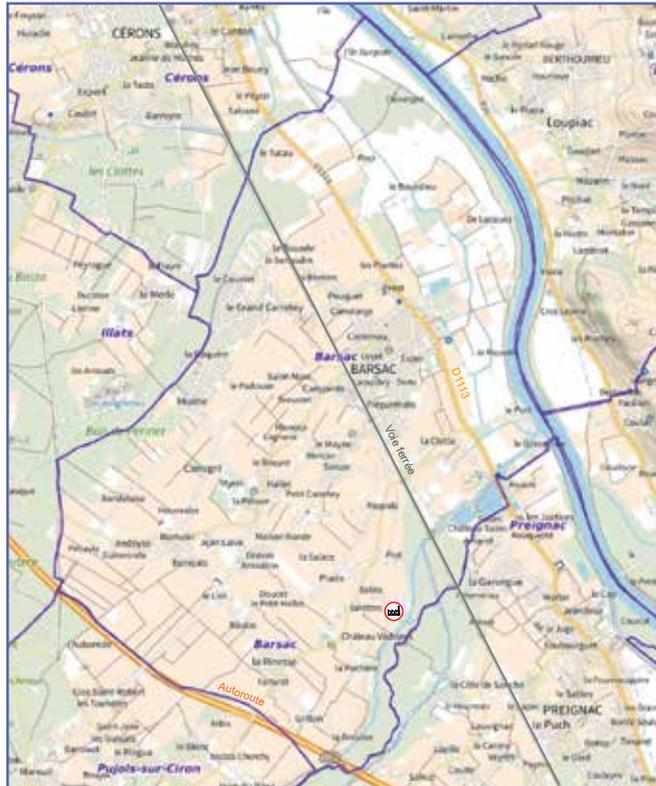
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



LES BONS RÉFLEXES



Carte des réseaux de transports



- Légende :
- Départementale
 - Autoroute
 - Limites communales
 - Rues
 - Voie ferrée



Site Seveso

Ciron Sa
classée seuil bas



À BARSAC

En ce qui concerne Barsac, 3 axes de circulation principaux sont susceptibles d'être exposés au risque : l'autoroute A62 qui passe à proximité ainsi que la D1113 et la voie ferrée qui traversent la commune.

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Certaines matières dangereuses pour l'homme ou l'environnement transitent par la route, le rail, la mer ou les voies navigables. De par leurs chargements, ces convois sont strictement réglementés. Le risque d'un accident n'est cependant jamais nul.



INDUSTRIEL

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et ayant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. La directive européenne SEVESO classe les entreprises à risques qui utilisent des produits ou procédés de fabrication dangereux. Ainsi la classification est divisée en deux catégories, Seveso seuil haut ou seuil bas.

Le classement SEVESO

Sont classés SEVESO les établissements qui stockent, utilisent ou produisent des substances dangereuses, toxiques ou polluantes dans des quantités supérieures à certaines limites fixées par la loi. Le classement est établi en fonction de la quantité de produits présents dans l'installation.



À BARSAC

Barsac est exposée au risque industriel en lien avec la présence sur son territoire de l'usine chimique Ciron SA classée Seveso seuil bas.

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ✓ Mettez-vous en sécurité en entrant dans un bâtiment en dur
- ✓ Donnez l'alerte en contactant le 18 en précisant le lieu, la nature du sinistre si possible (feu, explosion, fuite, etc.), le nombre de victimes

Si vous entendez la sirène d'alerte :

- ✓ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ✓ Calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation
- ✓ Si vous êtes dans un véhicule, en sortez et gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- ✓ Eloignez-vous des fenêtres afin de se protéger des éclats de verre éventuels
- ✓ En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide
- ✗ Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

Après la fin d'alerte :

- ✓ Aérez votre habitation
- ✓ Prenez une douche et changez vos vêtements en cas de contamination
- ✓ Consultez un médecin en cas de symptômes



ÉPIDÉMIE / PANDÉMIE ÉPIZOOTIE

LES RISQUES
SANITAIRES



Consultez
les résultats
du contrôle
de qualité de
l'eau potable



En savoir plus
sur les risques
épidémiques



POLLUTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE



LES BONS RÉFLEXES

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.

Un épizootie est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.



L'ARS

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de la politique de santé en région. Sa compétence porte sur : le pilotage de la politique de prévention, de veille sanitaire et de santé environnementale, l'organisation des soins, la prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Elle est l'interlocuteur des professionnels de santé, des établissements sanitaires et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations.

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



LES BONS RÉFLEXES

Épidémie/pandémie :

- ✓ Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydroalcoolique
- ✓ Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- ✓ Évitez les contacts avec les personnes malades
- ✓ Isolez-vous pour éviter de contaminer les personnes proches de vous

Épizootie :

- ✓ Évitez de manipuler des animaux malades ou morts
- ✓ Prévenez les autorités si vous découvrez un animal mort

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Les risques sur la distribution d'eau potable peuvent être occasionnés par :

Une pollution accidentelle entraînant des taux de substances indésirables importants et pouvant provoquer des contaminations en cas d'ingestion ;

Un incident technique sur le réseau entraînant la dégradation, voire l'interruption de son fonctionnement ;

Une sécheresse exceptionnelle conduisant à un problème d'approvisionnement en eau.



À BARSAC

L'eau potable est distribuée par le syndicat des eaux de Barsac-Preignac-Toulenne. Elle a pour origine le forage de Barsac (nappe éocène). Sa distribution est assurée par 99 kilomètres de réseaux et les 2 châteaux d'eau de Barsac et Toulenne. Environ 420 000m³ d'eau sont distribués par an. La qualité de l'eau potable est régulièrement contrôlée par l'ARS. Les résultats sont consultables en ligne : www.syndicatdeseauxbarsacpreignactoulenne.fr/docs.html



TERRORISME

LES RISQUES SOCIÉTAUX



LES BONS RÉFLEXES



MESURES PRÉVENTIVES

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens, à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

3 grands axes :

Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.

Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace.

Permettre une action rapide et coordonnée en cas de menace.



En savoir plus sur le risque terrorisme



LES BONS RÉFLEXES

Les citoyens peuvent également contribuer à la sécurité collective en respectant les consignes de sécurité adoptées dans les lieux publics, en préparant leur séjour à l'étranger dans une zone à risque et en étant attentifs à leur environnement quotidien.

Par exemple dans les lieux publics :

✗ Ne laissez pas vos bagages sans surveillance

✗ Ne stationnez pas dans des zones faisant l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate

✓ Facilitez les contrôles effectués dans les transports et aux accès des bâtiments ouverts au public

✓ À tout moment, ne diffusez pas de fausses informations ou de rumeurs sur les réseaux sociaux

✓ En cas de crise, facilitez les accès des unités de secours et d'intervention



En savoir plus sur le risque cybercriminalité



CYBER CRIMINALITÉ

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Les attaques cyber peuvent cibler les particuliers mais aussi les entreprises et les administrations. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou de les revendre (données bancaires, identifiants à des sites marchands, etc.). L'hameçonnage (« phishing ») et le « rançongiciel » sont des exemples connus d'actes malveillants portant préjudice aux internautes.

Hameçonnage ou « phishing »

L'hameçonnage consiste à se faire passer pour un site familier, pour un organisme officiel ou pour l'un de vos contacts dont le compte a été piraté dans le but de vous dérober certaines de vos données personnelles, souvent bancaires, pour en faire un usage frauduleux.

Rançongiciel ou « ransomware »

Les rançongiciels sont des logiciels malveillants qui bloquent l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers en les chiffrant et qui réclament à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès. La machine peut être infectée après l'ouverture d'une pièce jointe, ou après avoir cliqué sur un lien malveillant reçu dans des courriels, ou parfois simplement en naviguant sur des sites compromis, ou encore suite à une intrusion sur le système.

- ✓ Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité
- ✓ Tenez à jour l'antivirus et configurez votre pare-feu.
- ✓ Évitez les sites non sûrs ou illicites
- ✓ Faites des sauvegardes régulières de vos données et de votre système pour pouvoir le réinstaller dans son état d'origine au besoin
- ✗ Ne répondez jamais à une demande d'information confidentielle par messagerie
- ✗ N'ouvrez pas les courriels, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu, mais dont la structure du message est inhabituelle ou vide
- ✗ N'installez pas d'application ou de programme « piratés » ou dont l'origine ou la réputation sont douteuses

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le terrorisme se définit comme des actions prenant diverses formes (attaque à main armée, attaque à l'explosif, cyber attaque, etc.) et frappant sans discernement des civils.

3 niveaux d'alerte



Plus d'infos :

<http://gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate>

ARS : L'Agence Régionale de Santé a pour mission de décliner la politique de santé publique à l'échelle régionale en tenant compte des spécificités de leur territoire, d'assurer une veille sanitaire, de promouvoir la santé et d'apporter une réponse aux situations d'urgence ou de crise.

CCAS : Le Centre Communal d'Action Sociale coordonne les actions menées dans le champ social sur le territoire communal.

Dicrim : Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Gemapi : La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).

Géorisques est le site de l'État sur la connaissance, la prévention et la résilience face aux risques. Il couvre les risques naturels, technologiques et miniers.

Météo-France est un établissement public de l'État. Il joue un rôle opérationnel en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens, d'appui météorologique aux forces armées et, en tant que prestataire désigné par l'État, de fournisseur de services météorologiques à la navigation aérienne. Météo-France joue également un rôle de premier

plan dans l'étude du climat et de ses évolutions en produisant des scénarios de changement climatique et met son expertise au service des politiques d'adaptation.

Natura 2000 est un réseau constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Orsec : Le plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile a pour but de développer la préparation de tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir dans le champ de la protection des populations. L'objectif de ce dispositif est de mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population.

PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

PIMS : Le Plan Individuel de Mise en Sécurité, élaboré par le Ministère de l'Intérieur, a pour objectif d'aider chaque citoyen à se préparer face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel,...).

PPRI : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un document de planification qui définit les règles

de construction dans les secteurs susceptibles d'être inondés.

Seveso : Ce nom fait référence à une ville au nord de l'Italie, en Lombardie, qui a subi les conséquences d'un accident industriel qui a eu lieu en 1976 à l'usine chimique «*lcmesa*» dans la commune de Meda. La directive Seveso impose aux États membres de l'Union Européenne d'identifier les sites industriels à risque pour y maintenir un haut niveau de prévention.

Vigicrues est le service public d'information de référence sur les risques de crues en France. Réalisé par le ministère chargé de l'écologie, il surveille les principaux cours d'eau du pays, soit 23 000 km, et couvre 75 % de la population vivant en zone inondable. Son rôle est d'avertir les préfetures et les mairies, mais aussi les médias et le grand public, des risques de crue dans les prochaines 24 heures.

VNF : Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale. Il assure 3 grandes missions au service de la société : la promotion de la logistique fluviale, le concours à l'aménagement du territoire et la gestion globale de l'eau.

Le Dicrim est édité par la Mairie de Barsac 23 place Paul Doumer 33720 Barsac - 05 56 27 43 00 - mairie@barsac.fr - Directeur de la publication : Dominique Cavaillois. Photos : Adobe Stock Photo, Mairie de Barsac. Photo de couverture : La route du port sous les eaux le 2 février 2021. Rédaction et mise en page : Mairie de Barsac. Impression : Sauternes Impression à Toulence. Dépôt légal : à la parution. Reproduction interdite. Imprimé sur papier recyclé

**LES NUMÉROS
D'APPEL
D'URGENCE
GRATUIT
24H/24**

 **15**
SAMU

 **17**
**POLICE
SECOURS**

 **18**
**SAPEURS
POMPIERS**

 **112**
NUMÉRO
D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES